



COMpte RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2013

Le mardi 9 avril à 18H00 s'est réuni à LE CROISTY, le Conseil de Communauté de Roi Morvan Communauté sous la présidence de Monsieur Michel MORVANT, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames et Messieurs : Rémi CALVE, Marie-Josée CARLAC, Renée COURTEL, Christophe COZIC, Maryse DAFFOS, Alain DAVIOU, Christian DERRIEN, Christine DROUAL, Maryannick GUIGUEN, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Daniel HENAFF, Catherine HENRY, Jean-Claude HUIBAN, André JAFFRE, Guy JOUET, Bruno LAVAREC, Daniel LE BARS, André LE CORRE, Jean-Michel LE CUNFF, Hervé LE FLOC'H, Robert LE FOURNER, Jean-Pierre LE FUR, Michel LE GALLO, Yves LE GOFF, Didier LE GOUIC, Ange LE LAN, Christian LE METAYER, Dominique LE NINIVEN, Claudine LE SCOUARNEC, David LE SOLLIEC, Désiré LE STANG, Claude LE TROEDEC, Carole LE YAOUANQ, Jean-François MAHOT, Patrick MICHEL, Michel MORVANT, Marie-Louise MOUNIER, Christian PERRON, Joël PETRO, Yvonne RAYER, Louis-Marc RIVOAL, Jean-Jacques TROMILIN, Robert ULLIAC, Lucienne VANNOD

Délégués suppléants : Mesdames et Messieurs : Armel QUEMENER

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs : Denis CHOUFFEUR, Raymond DARCEL, Claude ROY

A été nommé secrétaire de séance : Bruno LAVAREC

Finances

présenté par Hervé LE FLOC'H

Compte Administratif 2012 – Budget Principal

Le Compte Administratif 2012 dégage un excédent de 6.704.295,93 € en section de fonctionnement et un excédent de 485.778,01 € en section d'investissement soit un excédent global de 7.190.073,94 €.

En investissement, l'autofinancement et le report d'excédents antérieurs ont permis de ne pas emprunter en 2012.

Compte Administratif 2012 – Budget Zones d'Activités

Ce dernier est excédentaire de 705.304,32 € en section de fonctionnement et déficitaire en section d'investissement de 2.378.356,53 €.

Compte Administratif 2012 – Hôtels et Immobiliers d'entreprises

Ce dernier est déficitaire de 22.609,18 € en section de fonctionnement et déficitaire de 198.163,58 € en section d'investissement.

Compte Administratif 2012– Budget SPANC

Ce dernier est excédentaire de 11.942,99 € en section de fonctionnement et excédentaire de 8.452.39 € en section d'investissement.

Les Comptes Administratifs 2012 sont adoptés :

- Le Compte Administratif Budget Général est adopté par 44 pour et 1 abstention
- Les Comptes Administratifs Budget Zones d'Activités, Budget Hôtels et Immobiliers d'Entreprises et Budget SPANC sont adoptés à l'unanimité.

Le Président ne prend pas part au vote.

Approbation des Comptes de Gestion 2012

Hervé Le Floc'h confirme les résultats comptables et les opérations financières réalisés par Roi Morvan Communauté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Ces derniers sont conformes aux comptes de gestion présentés par la Trésorerie.

→ Adopté à l'unanimité

Affectation du résultat 2012

Le Compte Administratif 2012 s'est soldé par un excédent de 6.704.295,93 €. Compte tenu de l'affectation réalisée en 2011 et des propositions nouvelles pour 2013 en dépenses et en recettes, il est nécessaire d'avoir une inscription budgétaire au compte 1068 en 2013 de 1.000.000 €.

→ adopté par 45 pour et 1 abstention

Yves Le Goff estime que l'inscription de 1.000.000 € n'est pas suffisante et qu'il faudrait affecter une somme plus importante au 1068.

Hervé Le Floc'h précise qu'un emprunt de 4.000.000 € a été inscrit. Il ne sera peut être pas réalisé pour ce montant, il faudra faire des points financiers réguliers sur l'année 2013 au fur et à mesure de l'avancement des travaux et notamment des règlements pour l'équipement aquatique. En fonction de la trésorerie, il sera alors décidé du montant à emprunter. Il rajoute que si Roi Morvan Communauté n'emprunte pas sur l'année 2013, il conviendra de toute façon de le faire sur l'année suivante.

Budget primitif 2013 – Budget Principal

Ce dernier est équilibré à 17.987.016,93 € en section de fonctionnement et à 10.653.826,00 € en section d'investissement.

→ Adopté par 45 pour et 1 abstention

Budget primitif 2013 – Budget Zones d'Activités

Ce dernier s'équilibre à 3.485.134,32 € en section de fonctionnement et à 5.174.386,53 € en section d'investissement.

→ Adopté à l'unanimité

Budget primitif 2013 – Budget Hôtel et Immobiliers d'Entreprises

Ce dernier s'équilibre à 113.853,00 € en section de fonctionnement et à 238.663,58 € en section d'investissement.

→ Adopté à l'unanimité

Budget primitif 2013 – Budget SPANC

Ce dernier s'équilibre à 76.542,99 € en section de fonctionnement et à 8.607,39 € en section d'investissement.

→ Adopté à l'unanimité

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 2013 – Vote du taux

Il est décidé de fixer le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises pour 2013 à 20,65%

→ Adopté à l'unanimité

Taxes ménages 2013 – Vote des taux

Il est décidé de fixer pour 2013 les taux suivants :

- Le taux de taxe d'habitation à 8,66%
- Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 1,66%

→ Adopté à l'unanimité

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Vote du taux

Le taux de TEOM voté est de 12,60% pour l'année 2013 ; il est inchangé depuis 7 ans.

→ Adopté à l'unanimité

Environnement déchets / Affaires Sociales

Ressourcerie du Roi Morvan

Par délibération en date du 9 décembre 2011, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de création d'une ressourcerie sur le territoire de Roi Morvan Communauté.

En janvier 2012, un comité de pilotage regroupant des élus de la commission Affaires Sociales et Environnement Déchets a été constitué afin de rechercher un bâtiment existant qui puisse accueillir la ressourcerie.

Après sollicitation des communes pour connaître les bâtiments potentiels intéressants, 13 propositions sont parvenues à Roi Morvan Communauté. 7 bâtiments ont été visités et étudiés.

Après l'analyse comparative des bâtiments, le comité de pilotage, réuni le 26 mars dernier, a émis un avis favorable pour l'achat du bâtiment de M. et Mme Le Lardic, situé ZA de Pont Min à Le Faouët pour un montant de 280.000 € (transaction sans TVA située hors du champ de TVA pour le budget général de la collectivité).

→ Adopté à l'unanimité

Environnement déchets

Présenté par André LE CORRE

Tarif de refacturation des containers déchets ménagers

En cas de dégradations de toute nature y compris des suites d'un accident de circulation et en cas de vol, les tarifs suivants sont proposés :

- Containers individuels (2 roues) 30 €
- Containers gros producteurs (4 roues) 102 €
- Containers situés en points de Regroupement (4 roues)

→ Adopté à l'unanimité

Proposition d'étude de faisabilité de financement du service par une redevance incitative

La tarification incitative est un nouveau mode de financement du service public d'élimination des déchets.

Le principe est d'encourager l'usager à réduire et à valoriser ses déchets en introduisant une part variable dans la tarification. La part variable est basée sur la quantité de déchets produits.

Le passage à la tarification incitative nécessite de quantifier la production des déchets et d'identifier les producteurs.

Dans un contexte de subventions connu et favorable, il est proposé de missionner un cabinet pour une étude de faisabilité sur la mise en œuvre d'une tarification incitative. Des subventions seront sollicitées auprès de l'ADEME et du Conseil Général (80% maximum plafonné à 100.000 € HT de dépenses)

→ Adopté à l'unanimité

Proposition d'étude d'optimisation des déchèteries communautaires

Un bureau d'études sera choisi pour mener une étude prospective concernant l'évolution des trois déchèteries de Gourin, Guémené/S et Le Faouët.

Les objectifs de l'étude seront :

- de faciliter l'accès aux usagers dans les installations
- d'améliorer la sécurité des biens et des personnes sur les sites
- d'anticiper les évolutions des flux de déchets et des modes de collecte et de traitement
- de planifier de nouveaux équipements le cas échéant
- de mettre en adéquation les équipements avec la réglementation applicable en fonction du scénario retenu

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'ADEME et du Conseil Général (80% maximum plafonné à 100.000 € HT de dépenses)

→ Adopté à l'unanimité

Environnement Eau

présenté par Ange LE LAN

Site Natura 2000 FR53000006 – Animation 2013

Les membres présents prennent connaissance du plan de financement relatif à l'animation 2013.

→ Adopté à l'unanimité

Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) – Opération « vitrine » de réactivation d'anciens méandres de cours d'eau

Dans le cadre de la phase préparatoire du CTMA, la collectivité a la possibilité de réaliser une « opération de démonstration » ; il s'agit de réactiver deux anciens méandres encore visibles sur le terrain. Les travaux se situent sur la commune de Langonnet, au lieu-dit Maison Blanche sur le ruisseau de Roz Milet, affluent de la rivière Ellé. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Général du Morbihan ont donné leur accord pour cette opération et la subventionnent à hauteur de 80%.

Le montant des travaux est estimé à 40.000 € avec un reste à charge pour RMCom de 8.000 €

→ Adopté à l'unanimité

SPANC

présenté par Ange LE LAN

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif

- Les membres présents prennent connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'année 2012.

Tourisme/Culture

présenté par Jean-luc GUILLOUX

Convention d'objectifs entre l'association « Ar Marc'h Du » et Roi Morvan

- Adopté à l'unanimité

Demandes de subventions

Le Conseil Communautaire entérine les demandes de subventions.

- Adopté à l'unanimité

Base nautique itinérante de Roi Morvan Communauté - Gestion du point locations « Barques-Pédal'eau-Canoës »

Roi Morvan Communauté va à nouveau gérer le point locations « Barques – Pédal'eau » sur la base de loisirs du Bel Air à Priziac, pour la période du 1^{er} juin au 1^{er} septembre 2013. Une personne va être recrutée pour cette période et une convention de mise à disposition des barques et des pédal'eau sera signée entre la commune de Priziac et RMCom.

Les tarifs suivants seront appliqués :

- Pédal'eau de 4 à 6 places :	6 € la ½ heure
- Pédal'eau 2 places :	4 € la ½ heure
- Barque :	4 € l'heure
- Canoë :	4 € l'heure

- Adopté à l'unanimité

Transport scolaire

présenté par Christian DERRIEN

Validation des tarifs transport scolaire pour l'année 2013/2014

Les tarifs transport scolaire fixés, par le Conseil Général du Morbihan, sont adoptés à l'unanimité.

- Adopté à l'unanimité

Avenants aux tarifs du transport scolaire pour l'année 2013/2014

- Adopté à l'unanimité

Enfance

présenté par Christian DERRIEN

Multi accueil de Gourin – Versement du fonds de concours

Par délibération du 11 décembre 2009, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours, aux communes gestionnaires d'un multiaccueil à savoir les communes de Guémené/S, Ploërdut et Gourin, à hauteur de 50% de leur reste à charge.

La commune de Gourin nous a transmis tous les éléments nous permettant de déterminer le montant du fonds de concours pour l'année 2011.

Le fonds de concours versé par Roi Morvan Communauté pour l'année 2011 est de 43.754,53 €.

→ Adopté à l'unanimité

Multi accueil de Guémené/S – Versement du fonds de concours

Par délibération du 11 décembre 2009, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours, aux communes gestionnaires d'un multiaccueil à savoir les communes de Guémené/S, Ploërdut et Gourin, à hauteur de 50% de leur reste à charge. La commune de Guémené/S nous a transmis tous les éléments nous permettant de déterminer le montant du fonds de concours pour l'année 2011.

Le fonds de concours versé par Roi Morvan Communauté pour l'année 2011 est de 22.900,93 €.

Ce montant sera versé sur le budget CCAS.

→ Adopté à l'unanimité

Tarifs pour les personnes extérieures au territoire de Roi Morvan Communauté

Proposition des tarifs pour les ALSH

	Tarifs de base RMCom	Tarifs pour les extérieurs
Mercredi journée	13€	15€
Mercredi ½ journée avec repas	8€	10€
Forfait 4 jours	44€	50€
Forfait 5 jours	54€	60€

Proposition des tarifs pour les séjours enfance

	Tarifs de base RMCom	Tarifs pour les extérieurs
Mini séjours 6/8 ans	115€	161€
Séjours 8/10 ans	184€	257€
Séjours 9/11 ans	192€	268€
Séjours 10/12 ans	202€	282€
Séjours 11/13 ans	212€	296€

→ Adopté à l'unanimité

Enfance/Jeunesse

présenté par Renée COURTEL

Les tarifs dégressifs pour les résidents de Séglion

Concernant les habitants de Séglion, les tarifs pour les personnes extérieures au territoire de Roi Morvan Communauté doivent être appliqués. Le Maire de Séglion souhaite que les tarifs de base et leur dégressivité soient maintenus pour les familles de Séglion. Il est donc convenu que la commune prenne à sa charge la différence entre les tarifs appliqués (tarifs de base et dégressivité) aux résidents de Séglion et les tarifs appliqués pour les personnes extérieures au territoire de Roi Morvan Communauté. Un titre de recettes sera émis à l'encontre de la commune de Séglion

→ Adopté à l'unanimité

Affaires Sociales

présenté par Jean-Jacques TROMILIN

Transport Ti'Bus RMCom

En 2012, Roi Morvan Communauté a souhaité favoriser le déplacement des habitants du territoire vers les lignes régulières (ligne 14 : Pontivy-Guémené/S-Lorient et ligne 15 : Gourin-Le Faouët-Lorient) durant l'été.

Un transport complémentaire en direction de ces lignes TIM a donc été mis en place au départ des bourgs qui ne sont pas desservis par ces lignes (14 et 15) avec rabattement suivant les communes sur Gourin, Le Faouët et Guémené/S.

Il est à noter que pour l'été 2013, les horaires sur la ligne 15 sont modifiés à savoir :

- Départ de Lorient à 18h20 au lieu de 17h30 suite aux demandes des usagers.

Des dépliants explicatifs seront disponibles dans les mairies à partir du 15 juin prochain.

Le nom de ce transport complémentaire : Ti'Bus été

Le coût prévisionnel de ce transport complémentaire est estimé à 2.500 €. Le Conseil Général participe à hauteur de 30%.

→ Adopté à l'unanimité

Chantier Nature et Patrimoine 2013 – Plan de financement prévisionnel

Les membres présents prennent connaissance du plan de financement relatif au Chantier Nature et Patrimoine 2013.

→ Adopté à l'unanimité

Economie

présenté par Louis-Marc RIVOAL

Vente de parcelles sur le Parc d'Activités de Kernot Vihan à Le Faouët – Dépôt des pièces du lotissement

Afin de pouvoir commercialiser les parcelles, les pièces du lotissement vont être déposées et signées à l'office notarial de maître Le Meur à Gourin.

→ Adopté à l'unanimité

Divers

présenté par Michel MORVANT

Fonds de concours – Piscine de Gourin

La commune de Gourin a déposé une fiche dans le cadre du contrat Région/Pays dans l'objectif de mettre en conformité l'ensemble des espaces et des installations techniques de la piscine communale découverte. Pour obtenir la subvention de la Région, le projet doit être de dimension intercommunale et doit bénéficier d'un fonds de concours de la Communauté de Communes.

Par courrier en date du 26 décembre 2012, la commune de Gourin a sollicité Roi Morvan Communauté pour le versement d'un fonds de concours d'un montant de 497.193 €. Le montant du marché des travaux honoraires compris s'élève à 1.341.387 € HT

En effet, Roi Morvan Communauté a la possibilité de verser à ses communes membres, un fonds de concours pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Le montant de la participation ne peut excéder 50% du reste à charge de la commune concernée.

Les membres du Bureau, réunis le 18 mars dernier, ont émis un avis favorable au versement d'un fonds de concours d'un montant de 497.193 € à la commune de Gourin en précisant que ce projet présente un caractère exceptionnel (il s'agit de la seule piscine découverte du territoire, gérée au niveau communal). Il a également été précisé que ce montant est calculé en fonction du montant de l'autofinancement prévisionnel supporté par la commune et inscrit dans le dossier de subvention déposé auprès du Conseil Régional. Il est aussi précisé que le montant de ce fonds de concours pourra être revu à la baisse en fonction du montant réel du reste à charge de la commune de Gourin, mais qu'il ne sera pas revalorisé dans le cas contraire.

Renée Courtel aurait souhaité que, compte tenu du montant sollicité qui est très important, la commune de Gourin présente un dossier plus complet et y associe la Communauté de Communes. Elle souhaite que le principe adopté par Roi Morvan Communauté, pour le versement des fonds de concours, notamment pour les maisons de santé pluridisciplinaires de Gourin et de Ploërdut soit aussi appliqué pour la piscine de Gourin. Ces dernières vont bénéficier d'une participation à hauteur de 10% du montant de travaux HT. Elle précise qu'une réflexion sur les modalités d'attribution des fonds de concours devrait être menée et que l'on devrait s'y tenir pour les prochains dossiers.

David Le Sollicec indique que lors de la prise de compétence piscine, le Pays COB avait souligné que les 2 piscines du territoire ne pourraient pas bénéficier d'une aide de la Région dans le cadre du contrat Région/Pays. Nous avions alors décidé que la piscine découverte de Gourin resterait gérée par la commune et donc que la compétence piscine découverte ne serait pas intégrée dans les statuts de Roi Morvan Communauté.

Marie-Louise Mounier et André Jaffré rejoignent les propos de Renée Courtel et déplorent que cette demande n'ait pas été étudiée par la commission Infrastructures.

Michel Morvant répond que les demandes de fonds de concours ne sont pas examinées en commission. Elles sont vues uniquement en Bureau.

Christian Derrien est favorable à une réflexion sur le versement des fonds de concours autant en fonctionnement qu'en investissement et propose que des règles précises soient adoptées pour le versement de ces fonds de concours. Surpris du montant de la demande, environ 500.000 € sans plan de financement, il refuse de voter sur la présentation succincte et demande un report de vote dans l'attente de la transmission d'un dossier complet par la commune de Gourin.

David Le Sollicec présente oralement le plan de financement et rappelle que lors de la prise de compétence « équipement aquatique neuf », la Communauté de Communes s'était engagée à verser un fonds de concours à la commune de Gourin pour les travaux de rénovation de la piscine communale découverte. Il informe l'assemblée que sans l'intervention financière de RMCom, la commune de Gourin ne bénéficiera pas de la subvention de la Région, il y a donc urgence compte tenu que les travaux sont déjà bien engagés.

Michel Morvant rappelle que le Bureau a émis un avis favorable sur le versement de ce fonds de concours (497.193 €) et énumère les investissements réalisés sur les communes membres soit en maîtrise d'ouvrage directe ou par le versement d'un fonds de concours. Il précise aussi que des fonds de concours à hauteur de 50% sont déjà attribués aux communes qui gèrent des multiaccueils et que ce taux est aussi appliqué dans le cas des micro-crèches.

Christian Derrien réaffirme qu'il soutient le dossier et il demande qu'un fonds de concours soit versé à la commune de Gourin pour le fonctionnement de la piscine.

Après discussion, il est décidé de passer au vote. Le versement de ce fonds de concours **est adopté par 27 pour, 13 abstentions et 6 élus présents ne prennent pas part au vote.**

Composition du conseil communautaire à l'issue du prochain renouvellement des conseils municipaux

Les membres du Conseil Communautaire prennent connaissance de la nouvelle règlementation sur la composition du Conseil Communautaire à l'issue du prochain renouvellement des conseils municipaux.

Il est proposé aux membres présents une majoration du nombre de conseillers de 25% et de négocier avec les 21 communes membres un accord local en vue de porter le nombre de délégués de 35 à 43 membres.

La répartition des 43 membres s'effectuera en fonction du tableau de répartition légal auquel on ajoutera à partir de la commune de Ploërdut par ordre décroissant un siège supplémentaire jusqu'à épuisement du nombre (8 sièges à répartir).

Il appartiendra à chaque commune de délibérer sur cette proposition. RMCom transmettra un projet de délibération aux communes membres.

→ **Les élus émettent un avis favorable sur cette proposition.**

Yves Le Goff demande que le délégué suppléant soit présent au Conseil Communautaire sans droit de vote pour les communes qui n'ont qu'un seul délégué.

→ **Le Conseil Communautaire adopte cette proposition.**

Vœu sur le rétablissement des postes supprimés dans les écoles de Gourin, Plouray et Roudouallec

→ **Adopté à l'unanimité**

Vœu pour le projet du nouvel hôpital Alfred Brad de Guémené/S

→ **Adopté à l'unanimité**